

DLE

Direction des Laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements





82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél: 01.41.19.53.64 E-mail: receptionlabo@siaap.fr

Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n°1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Votre commande: VALORISATION AGRO BTF (3624)

Nom de projet : SAV

Echantillon(s) reçu(s) le : 03/09/2021

N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-2021-4699 Rapport autorisé le : 17-SEPT.-2021 15:12 SIAAP SEINE AVAL Delphine LEGRAND FROMAINVILLE BP104

78603

MAISONS LAFFITTE

r : délai trop long entre le prélèvement et la réception laboratoire.

Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO21-32751 / BTF prélevé le 01-SEPT.-2021 07:00

Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse			Résultat	Unité	Valeur maximale a Unité dépasser pour m valorisation agri	
Semaine prélèvement		09/09/2021			35	-		
Matières Sèches	NF EN 15934	03/09/2021	*		50.1	%		
Matières Volatiles interne %MB	Méthode interne 26-LAB- MOP-126	03/09/2021	*		17.70	% sur brute		
C élémentaire brut	NF EN ISO 21663	17/09/2021	*		12.19	% sur brute		
C élémentaire TMB	NF EN ISO 21663	17/09/2021	*		121.90	kg/(t MB)		
N élémentaire brut	NF EN ISO 21663	17/09/2021	*		0.92	% sur brute		
N élémentaire TMB	NF EN ISO 21663	17/09/2021	*		9.20	kg/(t MB)		
Rapport C/N	Calcul	17/09/2021			13.3	-		
Sélénium	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (norme abrogée), NF EN ISO 17294-2	10/09/2021	*		5.5	mg/kg MS		
Mercure	NF EN 13346 décembre 2000 (norme abrogée), NF EN ISO 17852	08/09/2021	*		1.2	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Aluminium	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	08/09/2021	*		6748	mg/kg MS		
Bore	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	08/09/2021			<34	mg/kg MS		
CALCIUM (en CaO)	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	08/09/2021	*		6.67	% sur brute		
Cadmium	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	08/09/2021	*		2.2	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Cobalt	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	08/09/2021	*		7.4	mg/kg MS		
Chrome	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	08/09/2021	*		57.7	mg/kg MS	1000	mg/kg MS

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce suiet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

^{*} Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque.



DLE Direction des Laboratoires et de l'Environnement

Laboratoire d'Analyses et Prélèvements





82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél: 01.41.19.53.64 E-mail: receptionlabo@siaap.fr

Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n°1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Analyse	Méthode	Date d'analyse			Résultat	Unité	dépasser	kimale à ne pa pour mise en ion agricole #
Cuivre	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	08/09/2021	*		682	mg/kg MS	1000	mg/kg MS
Fer	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	08/09/2021	*		88295	mg/kg MS		
POTASSIUM (en K2O)	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	09/09/2021	*		0.10	% sur brute		
Arsenic	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (norme abrogée), NF EN ISO 17294-2	10/09/2021	*		6.1	mg/kg MS		
MAGNÉSIUM (en MgO)	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	09/09/2021	*		0.65	% sur brute		
Manganèse	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	08/09/2021	*		243	mg/kg MS		
Molybdène	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	08/09/2021	*		10.8	mg/kg MS		, .
Nickel	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	08/09/2021	*		31.4	mg/kg MS	200	mg/kg MS
Plomb	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	08/09/2021	*		132	mg/kg MS	800	mg/kg MS
Soufre	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	08/09/2021	*		26294	mg/kg MS		
Zinc	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	08/09/2021	*		1730	mg/kg MS	3000	mg/kg MS
somme des Metox	Calcul	08/09/2021			2501	mg/kg MS	4000	mg/kg MS
PCB 28	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	03/09/2021	*	r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 52	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	03/09/2021	*	r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 101	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	03/09/2021	*	r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 118	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	03/09/2021		r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 138	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	03/09/2021	*	r	0.025	mg/kg MS		
PCB 153	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	03/09/2021	*	r	0.027	mg/kg MS		
PCB 180	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	03/09/2021	*	r	0.019	mg/kg MS		

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.



DLE

Direction des Laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements





82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél: 01.41.19.53.64 E-mail: receptionlabo@

Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n°1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Analyse	Méthode	Date d'analyse			Résultat	Unité	dépasser	rimale à ne pas pour mise en ion agricole #
Somme 7 PCB	Calcul	03/09/2021		r	0.12	mg/kg MS	8.0	mg/kg MS
Fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	03/09/2021	*	r	0.64	mg/kg MS	5	mg/kg MS
Benzo[b]fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	03/09/2021	*	r	0.37	mg/kg MS	2.5 mg/kg N	
Benzo[a]pyrène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	03/09/2021	*	r	0.34	mg/kg MS	2	mg/kg MS
Phosphore total (P2O5)	Méthode interne : 26-LAB- MOP-511, 26-LAB-MOP- 051 et tableur de calcul des oxydes log-84	07/09/2021	*	r	4.55	% sur brute		
Azote ammoniacal (NH4)	Méthode interne : 26-LAB- MOP-097	03/09/2021	*	r	0.198	% MB		
рН	NF EN 15933	03/09/2021	*	r	8.5	unité pH		
Température de mesure du pH	Méthode interne	03/09/2021			19.1	°C		
Refus	NF EN 16179	06/09/2021			<5.0	%		
Masse de matériaux étrangers retirés	NF EN 16179	03/09/2021	*		0.0	g		

Arrêté du 08/01/98 fixant les prescriptions applicables aux épandages des boues sur les sols agricoles pris en application du décret n°97-133 du 08/12/97 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.

Observations liées aux résultats :
Les couples PCB101/PCB90 et PCB118/PCB106 ne sont pas séparés donc les échantillons positifs peuvent contenir l'un et/ou l'autre des composés.
Cela peut surestimer la somme 7PCB, PCB101 et PCB118.

Légende :

BO: BOUE

Laure MENJOU Responsable du Laboratoire

Analyse des échantillons semaine n° : 35

Siccité (moyenne des analyses quotidiennes): 50,4 %

M Boue Seine Aval +

□ Boue Réglementaire

□ Boue Non Epandable

☐ Boue Non-Conforme FNC n°

Date: 27105/21

Visa Laboratoire

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

Page 3 sur 3



DLE

Direction des laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et **Prélèvements**

RAPPORT

82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél: 0141195364 E-mail: receptionlabo@si

Votre commande : BACTERIO BTF (3618)

Nom de projet : SAV

Echantillon(s) reçu(s) le : 30/08/2021

N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-LAM-2021-4399

Rapport autorisé le : 07-SEPT.-2021 15:43

SIAAP SEINE AVAL Delphine LEGRAND FROMAINVILLE BP104

78603

MAISONS LAFFITTE

Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO21-21795 / BTF prélevé le 30-AOÛT -2021 07:00

Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse		Résultat	Unité
Coliformes Thermotolérants	Méthode interne 26-LAB-MOP-103	30/08/2021		Absence	UFC/gMS
Escherichia coli	FD CEN/TR 16193	30/08/2021		<5.60E+00	NPP/gMS
Semaine prélèvement		30/08/2021		35	-

<u>Observations liées aux résultats</u> : Matière sèche : 51.3% (N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-2021-4319)

Résultats:

- E. Coli = <5.6 NPP/mL

Coliformes Thermotolérants = absence dans 0.001 mL

Légende : BO: BOUE

> Yves ZARZELLI Responsable du Laboratoire

> > Analyse des échantillons semaine n° : 35

Microbiologie:

□ Coliformes thermotolérants:

□ Escherichia Coli: ∠5,6 /g MS

VISA Laboratolre

09/09/12/

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

Page 1 sur 1